

D20260401

COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
En date du 02 avril 2026

-----  
L'an deux mille-vingt-six, le deux avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : BAISSADE Matthieu, BANCEL Frédéric, CHAZEL Ema, CRES Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, LEBLOND Nadège, LEROND-PLUQUET Amandine, MORALES Angélique, SEGURA Mireille, SEMENOFF Serge, TAVER Virgile TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : CHARLES Fabienne (Procuration à Michel FOUGAIROLLE), GRELLOIS Irène (Procuration à Matthieu BAISSADE), MEJEAN Gilles (Procuration à Ema CHAZEL)

Mme Nadège LEBLOND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

-----  
Le Maire, M. FOUGAIROLLE Michel propose aux membres du conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Mme LEBLOND Nadège se présente.

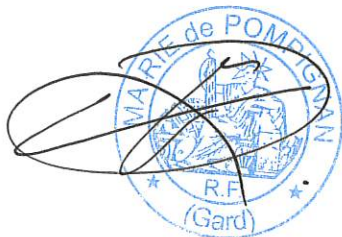
Vu l'article 2121-15 du CGCT relatif à la nomination d'un membre pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

De désigner Mme LEBLOND Nadège comme secrétaire de séance

Pour extrait conforme,  
A Pompiignan, le 07 avril 2026  
Le Maire, Michel FOUGAIROLLE.

La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)